

FICHE 4 : Instituts médico-éducatifs (IME) en Pays de la Loire - (internat et mixte)

Récapitulatif des structures ayant renseigné les indicateurs sur le CA 2007

	Nombre d'établissements ou services	Capacité autorisée	Nombre de personnes accueillies	Nombre d'ETP	Capacité moyenne *
Loire-Atlantique	4	297	345	189	74
Maine-et-Loire	9	519	604	444	58
Mayenne	1	33	33	9	33
Sarthe	5	450	517	307	90
Vendée	5	408	495	259	82
Total région	24	1 707	1 994	1 208	71

* capacité autorisée/nombre d'établissements ou services

1 - répartition de la population par âges

Niveau des indicateurs		0-2 ans	3-4 ans	5-6 ans	7-10 ans	11-15 ans	16-19 ans	20-24 ans	25-29 ans	total
REGION	moyenne	0,0%	0,2%	1,1%	11,1%	35,3%	38,1%	12,6%	1,5%	100,0%
	médiane	0,0%	0,0%	0,0%	5,4%	29,6%	35,3%	14,3%	0,0%	
Maine-et-Loire	moyenne	0,0%	0,3%	1,5%	12,4%	38,6%	33,3%	11,1%	2,8%	100,0%
	médiane	0,0%	0,0%	1,0%	5,4%	29,2%	27,8%	4,2%	0,0%	
Sarthe	moyenne	0,0%	0,4%	1,2%	14,1%	37,1%	36,0%	10,4%	0,6%	100,0%
	médiane	0,0%	0,0%	0,0%	10,6%	38,0%	37,8%	11,5%	0,4%	
Vendée	moyenne	0,0%	0,0%	1,4%	9,9%	30,9%	41,4%	14,5%	1,8%	100,0%
	médiane	0,0%	0,0%	0,0%	14,8%	29,6%	35,3%	14,3%	0,8%	

2 - répartition de la population par sexes

Niveau des indicateurs		hommes	femmes	total
REGION	moyenne	61,3%	38,7%	100,0%
	médiane	63,3%	36,7%	
Maine-et-Loire	moyenne	62,7%	37,3%	100,0%
	médiane	64,7%	35,3%	
Sarthe	moyenne	61,1%	38,9%	100,0%
	médiane	59,2%	40,8%	
Vendée	moyenne	61,6%	38,4%	100,0%
	médiane	62,2%	37,8%	

3 - Répartition des populations en fonction des déficiences primaires dans les établissements pour handicapés (cf. annexe 1 : nomenclatures des déficiences principales)

Niveau des indicateurs		ES11 Retard mental profond et sévère	ES12 Retard mental moyen	ES13 Retard mental léger	ES19 Autres déficiences de l'intelligence	ES21 Déficiences intermit- tentes, "critiques", de la conscience	ES23 Troubles de la conduite et du comporte- ment	ES24 Déficiences du psychisme en rapport avec des troubles Psychiatriques graves	ES25 Autres déficiences du psychisme	ES30 Défiance du langage (oral et écrit) et de la parole à l'exclusion de la surdi- mutité	ES70 Pluri- handicap	ES90 Poly handicap	ES99 Autres déficiences	Total (ES)
REGION	moyenne	8,1%	23,7%	36,9%	0,3%	0,4%	3,5%	11,8%	3,0%	0,6%	4,3%	7,3%	0,1%	100,0%
	médiane	0,9%	20,0%	21,5%	0,0%	0,0%	0,0%	10,6%	0,0%	0,0%	0,4%	0,0%	0,0%	
Maine-et-Loire	moyenne	1,7%	12,3%	26,5%	0,0%	0,2%	7,9%	17,2%	3,5%	1,3%	10,4%	18,7%	0,2%	100,0%
	médiane	0,0%	13,7%	18,3%	0,0%	0,0%	0,0%	16,9%	0,0%	0,0%	10,3%	0,0%	0,0%	
Sarthe	moyenne	17,0%	28,6%	36,4%	0,2%	1,0%	1,2%	5,8%	2,7%	0,6%	0,6%	6,0%	0,0%	100,0%
	médiane	6,5%	38,7%	21,7%	0,0%	0,0%	0,0%	2,3%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
Vendée	moyenne	10,9%	25,2%	44,9%	0,0%	0,2%	2,4%	11,2%	1,9%	0,0%	2,9%	0,0%	0,2%	100,0%
	médiane	1,9%	20,4%	8,8%	0,0%	0,0%	3,4%	5,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	

4 - indicateur d'activité

Niveau des indicateurs		Durée moyenne de prise en charge
REGION	moyenne	1 555,4
	médiane	1 796,0
Maine-et-Loire	moyenne	1 117,6
	médiane	1 652,8
Sarthe	moyenne	1 399,7
	médiane	1 669,0
Vendée	moyenne	2 582,2
	médiane	2 566,4

La durée moyenne de prise en charge donne le ratio de la durée cumulée des prises en charge des usagers "sortants" en jours, sur le nombre de sorties (il s'agit d'une base de référence est calendaire soit 365 jours, et non d'une base sur les jours d'ouverture de la structure). Cet indicateur permet de mesurer combien de temps – en moyenne – l'utilisateur se trouve pris en charge par l'établissement ou le service. Il est révélateur de la nature de la prise en charge des personnes accueillies et des spécialités des établissements. Il peut informer, en outre, sur les facilités ou les difficultés d'orientations des personnes. Son analyse précise celle d'autres indicateurs, principalement les indicateurs d'activité.

5 - Temps actif mobilisable

Niveau des indicateurs		TAM par rapport à la durée conventionnelle ou contractuelle de travail	Indicateur relatif à la formation
REGION	moyenne	0,963	17,4
Maine-et-Loire	moyenne	1,039	15,5
Sarthe	moyenne	0,900	13,3
Vendée	moyenne	0,969	18,5

Le temps actif mobilisable (TAM) mesure le temps de travail dans l'établissement ou le service, temps disponible auprès des usagers, temps de transport et temps de présence dans le service ou l'établissement. La référence annuelle théorique de durée du travail est égale à 1 607 heures.

L'indicateur relatif à la formation permet d'évaluer les actions de la structure en faveur de la formation des salariés. Il est à rapprocher de l'indicateur relatif au TAM.

6 - Indicateurs relatifs au personnel
(cf. définition des niveaux de qualification en annexe 2)

Niveau des indicateurs		Qualification du personnel							Indicateur de vieillesse – technicité
		Niveau I	Niveau II	Niveau III	Niveau IV	Niveau V	Niveau VI	total en %	
REGION	moyenne	5,2%	5,9%	36,4%	21,8%	22,1%	8,6%	100,0%	1,224
	médiane	3,4%	4,6%	38,5%	22,7%	17,0%	5,8%		
Maine-et-Loire	moyenne	3,5%	3,7%	31,5%	19,3%	27,9%	14,1%	100,0%	1,228
	médiane	2,8%	4,1%	32,1%	21,4%	19,1%	15,2%		
Sarthe	moyenne	9,7%	6,1%	45,1%	23,9%	5,4%	9,8%	100,0%	1,214
	médiane	3,7%	6,2%	44,0%	25,3%	7,4%	4,1%		
Vendée	moyenne	3,2%	10,6%	35,9%	22,5%	26,0%	1,7%	100,0%	1,255
	médiane	2,8%	2,7%	38,3%	20,4%	25,0%	0,0%		

L'indicateur de qualification du personnel permet d'apprécier la structure de qualification des effectifs en poste dans les établissements et services. Il met en lumière les écarts de répartition entre les qualifications au sein d'une même catégorie et entre les catégories. Il informe sur le marché du travail et d'éventuelles difficultés de recrutement, ainsi que sur l'adaptation du recrutement à la spécificité de la mission.

L'indicateur de vieillesse technicité mesure le poids de l'ancienneté et de la technicité sur la masse salariale. Il permet d'apprécier, d'une part, de l'ancienneté du personnel et, d'autre part, de l'intensité du turn-over au sein des structures. L'analyse doit tenir compte de l'ancienneté de la structure. Les résultats de l'indicateur offrent une photographie de l'évolution des carrières au sein de différentes structures.

7 - Indicateurs financiers - compte administratif 2007 - (en € par place)

Etablissement ou service		Coût de structure	Indicateur relatif à l'encadrement	Coût de prise en charge	Indicateur relatif à l'immobilier
REGION	moyenne	13 514,3	2 678,2	32,7	2 770,8
Maine-et-Loire	moyenne	15 430,5	3 061,3	32,8	3 278,4
Sarthe	moyenne	12 231,0	2 583,4	29,4	2 736,6
Vendée	moyenne	12 903,3	2 190,0	32,5	2 632,6

L'indicateur de coût de structure permet d'évaluer les coûts qui ne relèvent pas directement du service à l'utilisateur (dépendances afférentes aux personnels exerçant une fonction d'encadrement + une fonction logistique et administrative + dépenses du groupe III + valorisation des locaux mis à disposition à titre gratuit) / nombre de places autorisées

L'indicateur relatif à l'encadrement mesure le poids des dépenses liées au personnel d'encadrement (y compris le personnel d'encadrement travaillant au siège social) rapporté au nombre de places autorisées. Il permet d'apprécier les différences de structures d'encadrement entre les catégories ou à l'intérieur des catégories.

Le coût de la prise en charge médico-socio-éducative vise à mesurer le coût des interventions auprès des usagers, hors les charges de structures.

L'indicateur d'immobilier mesure les dépenses liées aux infrastructures et/ou la valorisation des locaux mis à disposition à titre gratuit rapporté au nombre de places autorisées. Il convient de tenir compte dans l'analyse de la situation géographique des établissements et services.